



Quitter le domicile conjugal

Par **MARTIN Emma**, le **26/04/2017** à **19:02**

Bonjour,

Mon mari est parti vivre chez sa maîtresse. J'ai déposé il y a quelques mois une main courante pour abandon de domicile.

Cependant nous avons 3 enfants. Nous avons décidé que les enfants restaient dans la maison conjointe le temps de la vendre et que lors de ses week-end de visite, il les gardait dans notre maison.

Quelques mois sont passés et je m'aperçois que c'est toujours moi qui fait le ménage, les machines... Je suis la bonne de la maison car lui le week-end n'a pas le temps car il s'amuse avec les enfants.

Je n'en peux plus de cette situation.

Puis-je quitter la maison avec les enfants pour m'installer chez mes parents ?

Dois-je faire une main courante ?

J'entends payer les charges même si je n'y suis plus. Par contre, s'il vient à s'installer dedans avec sa maîtresse, il faudra qu'il prenne tout en charge !!

Merci pour votre aide car je suis perdue et ma santé psychologique est en jeu.